

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 09 janvier, le conseil municipal de la commune de Gagnac-sur-Cère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Claire DELANDE-CATTIAUX, Maire.

Présents : Claire DELANDE-CATTIAUX, Eric BEGUEY, Lilia BONNET, Samuel BEN-SAÏD, Bertrand GOBERT, Sarah RICROS –RUIZ ;

Procuration : Floriane BARREAU-BEN-SAÏD ayant donné procuration à Samuel BEN-SAÏD

Secrétaire de séance : Sarah RICROS-RUIZ

Début de la séance : 14h00

Présentation des agents communaux aux nouveaux élus du Conseil municipal.

1- A été élue secrétaire de séance : Sarah RICROS-RUIZ

Avant d'aborder l'ordre du jour, en tant que secrétaire de séance, Mme RICROS-RUIZ soulève la question des conditions légales d'écriture d'un procès-verbal d'un Conseil municipal. Pouvons-nous faire un mot à mot des séances pour davantage de transparence et pour certifier la parole de chacun des élus ?

Mme la Maire informe que chaque PV fait sous cette forme succincte n'a pas eu pour l'instant de retour négatif.

De plus, comme l'explique M BEGUEY, la commune ne possède pas d'appareil de retranscription pour effectuer un PV mot à mot et l'enregistreur utilisé montre ses limites lorsque plusieurs personnes parlent en même temps, cela crée un brouhaha.

M BEGUEY relève également qu'une retranscription aux mots près peut être très indigeste à lire et augmente de manière considérable le volume du procès-verbal.

M BEN-SAÏD demande s'il est légal de faire un procès-verbal mot à mot mais ne publier qu'un compte rendu ? Il soulève aussi le fait que lors de débat plus complexe, un retour écrit exhaustif devrait être effectué pour éviter tous litiges.

Mme la Maire conclut en disant que le secrétaire de séance étant souverain, c'est à lui de définir les sujets où des précisions devront être apportées. Tous les enregistrements sont gardés, il est donc facile de faire des ajustements si cela semble nécessaire lors de la vérification lors du conseil municipal suivant.

Le Conseil municipal valide cette proposition.

2- Approbation du procès-verbal de la dernière séance :

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité de la séance du 13 décembre 2024 tel que rédigé et visé par la Maire et le secrétaire de séance.

3- Avis sur la demande de modification d'un site de stockage d'artifices de divertissement situé à Laval-de-Cère, exploité par la société ARTIFEUX

La société Artifeux se trouvant sur la commune de Laval-de-Cère, commune limitrophe à la nôtre et appartenant à Cauvaldor, un avis sur la dite modification nous est demandé.

Mme la Maire nous informe que cela a de toute façon déjà été délibéré en conseil communautaire.

Mme RICROS-RUIZ fait savoir qu'il manque l'analyse de danger évoqué dans le document de la SARL Artifeux, il n'a été transmis aux élus que le descriptif et la carte, ce que confirme M BEN-SAÏD.

Mme la Maire possède l'arrêté préfectoral et en fait la lecture.

Article 1 : participation du public par voie électronique

Article 2 : dossier soumis à la participation du public

Article 3 : avis de participation du public par voie électronique

Article 4 : observation du public par voie électronique, par voie postale

Article 5 : décision relative au projet de modification d'une installation de stockage d'artifices de divertissement présenté par la SARL Artifeux, sera prise par la préfète du lot dans un délai qui ne peut être inférieur à quatre jours à compter de la date de clôture de la proposition du public, sauf en l'absence d'observations ou de propositions du public.

Selon Mme la Maire, il n'y aurait pas d'autres documents susceptibles d'éclairer la décision. Mme RICROS-RUIZ rappelle l'importance de posséder l'analyse de risque, M BEN-SAÏD dit qu'il serait judicieux de connaître le volume d'explosif, il y a 5 tonnes de matières actives, cela représente quel impact si une explosion se produit ? Est-ce que l'ensemble des personnes qui ont accès à leurs locaux sont habilité ? La société doit avoir ce plan de sécurité.

Mme la Maire nous communique que s'il existe d'autres documents accessibles, ceux-ci nous seront transmis et que nous pouvons reporter la décision.

Le Conseil municipal reporte son avis à l'unanimité dans l'attente des documents manquants.

4- Désignation d'un organisme délégué à la protection des données suite à l'arrêt des prestations d'Agedi

Mme la Maire explique qu'Agedi est l'entreprise qui fournit des logiciels qui gèrent, entre autre, la comptabilité de la commune. Ceux-ci arrêtent le service de protection des données.

Les secrétaires ont donc fait une étude de marché auprès de plusieurs organismes pour remplacer ce service :

- **DPO Consulting**, basé à Paris, pour un montant annuel de 240 euros,
- **Le CDG**, Centre De Gestion du Lot, gère l'ensemble des ressources humaines des municipalités. Ils sont basés à Pradines, pour un montant annuel de 465 euros,
- **Data Vigi Protection**, basé à Abbeville dans la Somme (80), pour un montant annuel de 490 euros,
- L'entreprise **Gaia RGPD**, basé à Brive-la-Gaillarde (19), pour un montant annuel de 650 euros

Suite aux différents échanges qu'il y a eu avec les secrétaires, c'est cette dernière qui leur a paru la mieux adaptée. De plus, l'entreprise est la plus proche. Celle de Pradines qui l'est aussi, est plus chère, c'est 450 euros pour la mise en place mais 815 euros HT la première année alors que l'entreprise Gaia a un prix fixe de 650 euros dès la première année.

M BEN-SAÏD demande des précisions sur la prestation exacte du service. Mme la Maire détaille ce en quoi consiste la protection des données : stockage des données sensible, transmission des convocations, une offre de Cloud mais aussi agir comme point de contact avec la CNIL Commission National de l'Informatique et des Libertés.

Elle ajoute que l'entreprise Gaia se déplacerait pour venir constituer le dossier et qu'une négociation serait possible pour obtenir une offre plus intéressante par la suite.

M BEN-SAÏD informe qu'il souhaiterait participer à cet échange, il propose aussi une alternative supplémentaire avec Proton mail qui propose un service de Cloud et un service de protection de

données. C'est un choix moins cher et la mairie devient propriétaires des données. M BEGEY avise la Conseil qu'il n'y a pas de Cloud à la mairie car l'ensemble des services restant sont sur AGEDI qui fournit les logiciels qui sont des applications web. Ils effectuent des sauvegardes sur des disques de manière hebdomadaire. Le cadastre, l'envoi des convocations sont et reste sur Agedi.

La situation est clarifiée pour l'ensemble du Conseil, il ne s'agit donc pas d'un Cloud, Agedi maintient le reste de ses services, cela concerne que le service de protection des données.

M BEN-SAÏD renouvelle son souhait de vouloir être présent lors des rencontres avec ces futures entreprises sans pour autant intervenir. Il questionne par contre le fait que Gaia se positionne trois fois plus cher que la société DPO consulting. Il faut donc être attentif au contenu des services proposés par chacune des sociétés contactées.

Mme RICROS-RUIZ demande donc si Gaia est déjà l'entreprise choisie, Mme la Maire confirme que rien n'est encore décidé et que c'est au Conseil de voter une des propositions faites. Elle relève tout de même qu'on aurait pu nous transmettre les éléments par mail pour pouvoir faire un choix plus éclairé. Mme RICROS-RUIZ, M BEN-SAÏD et M GOBERT confirment qu'effectivement faire un choix sur des propositions avec autant de différence de prix sans connaître leurs contenus exacts, est difficile.

Mme la Maire ajoute que Gaia est prête à venir sur place faire les installations, ce à quoi M BEN-SAÏD et M GOBERT demandent ce qu'ils peuvent installer. Car si Agedi garde l'ensemble de ses autres services, qu'il va donc y avoir deux entreprises différentes, deux prestations non concurrentes avec une web application pour une partie du travail des secrétaires et une autre en parallèle. Mme la Maire confirme que c'est ce que lui ont dit les secrétaires.

M BEN-SAÏD demande si nous sommes dans l'urgence face à cette demande, quand est-ce qu'Agedi termine sa prise en charge du service de protection de données ?

Mme la Maire informe le conseil que la prestation d'Agedi se terminait à la fin de l'année, le 31 décembre 2024 et elle explique que les sociétés prospectées ont d'elles-mêmes fait une demande à la commune en ayant eu connaissance de l'arrêt du service par Agedi.

Donc la mairie est actuellement sans service de protection de données.

Au vu de l'urgence, Mme la Maire propose de s'affilier à une entreprise pour la durée d'un an et de regarder les conditions du contrat, comme le rappelle également M BEN-SAÏD, pour éventuellement pouvoir revoir notre choix au bout de cette durée en lien avec le retour d'expérience.

M BEN-SAÏD, devant le fait accompli, propose d'écouter les gens de terrain car ce sont les secrétaires qui les ont contactés et qui travailleront avec. Nous ne sommes pas en mesure d'apporter une réflexion, confirmée par Mme RICROS-RUIZ et M GOBERT, sans davantage d'éléments sur chaque société contactée.

M BEN-SAÏD se porte volontaire pour aider au choix. Il soulève le fait que si l'on regarde la proposition de la société DPO consulting, il ne proposerait a priori qu'un pare-feu ce qui reste imparfait.

Au vu des éléments concernant ce sujet, nous choisissons donc la société Gaia. M BEN-SAÏD souhaiterait être présent lors du rdv avec eux. Il demande également à M BEGUEY qui était informaticien de métier s'il sera présent au vue de son expertise, ce que M BEGUEY confirme.

Le Conseil valide à l'unanimité son choix pour la société Gaia comme nouveau prestataire dans la gestion de la protection des données.

5- Composition des commissions

Nouvelle commission concernant les élections partielles complémentaires

Mme la Maire informe le Conseil qu'il y a une commission qu'il faut déterminer très vite au vu des nouvelles élections, élections partielles complémentaires. La mairie a reçu l'arrêté préfectoral. Elle indique également avoir les lettres à envoyer aux électeurs. M BEN-SAÏD demande si toute la commune les reçoit. Mme la Maire explique que pour les précédentes élections, l'arrêté n'avait pas été transmis par courrier, il avait été déposé dans tous les hameaux et sur le site de la mairie. Mais cette fois-ci il a

été transmis par courrier à l'ensemble des électeurs de la commune. M BEN-SAÏD relève qu'il y a un délai de 1 mois.

Concernant cette nouvelle commission conforme à l'arrêté préfectoral, il faut prévoir une commission électorale où ni Mme la Maire, ni les adjoints ne peuvent être président, elle précise qu'on ne peut effectivement pas être juge et parti. Il faut que cela soit un conseiller municipal qui soit président, qui souhaiterait se proposer? Sachant qu'il y a une date bien précise pour organiser cette commission, elle doit se tenir entre le jeudi 30 janvier et le dimanche 2 février. Cette ~~une~~ réunion de la commission de contrôle se tient pour assurer de la régularité de la liste électorale (examen des radiations et des nouveaux inscrits), cette réunion s'organise donc entre le 21ème jour et le 24ème jour avant les élections. Mme la Maire demande donc qui souhaite se présenter, il faut un président et un vice-président. M GOBERT se présente pour la présidence de la commission et M BEN-SAÏD pour la sous-présidence. Cela convient à Mme BONNET qui demande les dates de la commission. M BEN-SAÏD indique qu'il est possiblement en déplacement et que le samedi pourrait davantage lui convenir. Mme la Maire rappelle que c'est au président et au sous-président de trouver une date qui leur convient en lien avec Ingrid et Elsa, les secrétaires de mairie qui seront également présentes et qui feront les convocations. Il y aura également des personnes qui représentent la commune, des titulaires et des suppléants.

M BEN-SAÏD et Mme RICROS-RUIZ relèvent l'urgence de trouver une date pour pouvoir la transmettre rapidement aux participants civils.

Tableau des commissions

Pour rappel Mme DELANDE-CATTIAUX, la maire, est présidente de toutes les commissions mais ne peut les représenter seule. D'autant plus qu'il y a beaucoup de commissions qui ne sont pas en distancielles, certaines sont à Catus ou Cahors. Mais le Conseil n'étant pas complet, il est possible qu'on ne puisse pas remplir toutes les commissions.

M BEN-SAÏD informe que pour cela, il y a aussi les adjoints mais peut être que Mme la Maire souhaite attendre les nouvelles élections. M BEGUEY en tant qu'adjoint prend sa part, mais si au départ ils étaient 4, c'est qu'il y a dans tous les cas un besoin.

COMMISSIONS	COMPOSITION
Appel d'offre et bureau d'adjudication	M. BEGUEY - Mme BONNET
C.C.A.S.	Mme RICROS-RUIZ
Comité de pilotage du P.C.S. (plan communal de sauvegarde)	Mme BARREAU-BEN-SAÏD
Election partiel (nouveau)	M. BEN-SAÏD – M. GOBERT
Contrôle des listes électorales	M. BEN-SAÏD – M. GOBERT
Correspondant défense	Mme BARREAU-BEN-SAÏD
Correspondant tempête	Mme BARREAU-BEN-SAÏD
Finances	M. GOBERT
Jeunesse, communication, animation, culture et patrimoine	Mme RICROS-RUIZ M. BEN-SAÏD
Référent communal environnement	M. BEN-SAÏD
Travaux	Mme BONNET
Urbanisme	/
Attractivité et développement communal	M. BEGUEY - M. BEN-SAÏD – M. GOBERT
Conseil des sages	M. BEN-SAÏD – M. GOBERT - Mme RICROS-RUIZ

Les délégations auprès des organismes extérieurs	
AGEDI	M. BEGUEY - M. BEN-SAÏD
CAUVALDOR :	
Agriculture	M. GOBERT - Mme RICROS-RUIZ
Animation de la vie sociale	M. BEN-SAÏD
Bâtiments, réseau, numérique et nouvelles technologies	/
C.I.A.S.	Mme RICROS-RUIZ
Culture	Mme BONNET
Economie	/
Enfance, jeunesse	Mme RICROS-RUIZ
PLUIH	M. GOBERT
Politique patrimoniale	M. GOBERT
Service à la population	/
Transition écologique	M. BEN-SAÏD
Urbanisme	Mme DELANDE-CATTIAUX
Voirie	Mme BONNET
CLECT	/
Collectivités forestières	Occitanie :
	Lot :
FDEL	/
SDAIL	M. BEGUEY - M. BEN-SAÏD
SIAP	Mme BARREAU-BEN-SAÏD
SMAEP	Mme DELANDE-CATTIAUX
SMDMCA (ex GEMAPI)	Dordogne : Mme BONNET
	Cère : Mme DELANDE-CATTIAUX
SYDED (Collège assainissement)	Mme DELANDE-CATTIAUX
SYDED (Collège eau potable)	M. BEGUEY

Inscription dans les commissions:

Concernant la commission appel d'offres et bureau d'adjudication: elle consiste à pouvoir faire le meilleur choix lors d'une demande d'emprunt ou de sélectionner une entreprise si cela ne dépasse une certaine somme. Mme BONNET se propose pour la commission.

Concernant la commission attractivité et développement de la commune: qui travaille en lien avec le SDAIL, comme pour le projet d'aménagement du port de Gagnac-sur-Cère. Le SDAIL a effectué une étude qui a été présentée lors d'un précédent Conseil municipal et est restée en statu quo suite aux démissions de membres de l'ancien Conseil municipal.

C'est une commission communale, elle n'est pas ouverte au public.

M BEN-SAÏD demande si ce projet est toujours d'actualité? Mme la Maire explique qu'effectivement il existe toujours mais qu'il faut trouver des financements, qu'il faudrait faire une demande de DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) que l'état ne verse qu'une fois dans l'année. Il faut pour cela constituer un dossier et le transmettre avant le 31 décembre. Cela ne sera donc plus possible pour cette année, mais c'est un dossier qui peut être présenté fin 2025 pour l'année 2026. Suite à l'accord de la dotation, la commune a trois ans pour faire le projet.

Il apparaît au Conseil envisageable de reprendre la suite au vu du travail déjà effectué, nous pourrions demander au SDAIL de venir refaire une présentation au Conseil. Une réunion publique avec la population pour présenter le projet peut s'organiser en lien avec eux, il serait intéressant de savoir si les habitants souhaitent que la commune investisse.

Mme la Maire ajoute que les Gagnacois trouvent que la mairie fait beaucoup pour le bourg et pour le port, donc il apparaît important d'avoir un retour. M BEN-SAÏD propose aussi d'offrir un espace pour que les habitants puissent faire force de proposition.

Projet du port qui représente la vitrine de Gagnac-sur-Cère:

- diminuer la vitesse
- rendre le port plus agréable
- créer un cheminement piéton
- aménagement des berges
- végétaliser l'espace

Mme la Maire fait part des limites géographiques de la commune de Gagnac-sur-Cère avec l'ensemble du Conseil municipal. Elle ajoute que les deux agents municipaux ne sont effectivement pas de trop au vu de la zone de travail réel. Qu'il y a beaucoup de demandes faites par les habitants et que tout ne peut être effectué dans l'immédiateté.

Concernant la commission C.C.A.S.: il y aura besoin de se réunir pour définir le repas des aînés 2025, s'il y a des aides à apporter, définir le budget du C.C.A.S., etc. Mme la Maire explique qu'on lui demande d'abandonner ce budget complémentaire qui représente 5000 euros /an car à court terme, le C.C.A.S. devrait être intégré au C.I.A.S. sous l'autorité de Cauvaldor.

Parenthèse sur le repas des aînés 2024 qui se déroulera ce dimanche 19 janvier 2025. Mme BONNET propose son expertise pour mettre en place un fond sonore durant le repas.

Il y a à ce jour, deux défections, nous passons donc de 63 à 61 personnes. La jauge de la salle du Conseil municipal est fixée à 80 personnes.

Concernant le conseil des sages: une personne avait été désignée pour présider le conseil mais il n'a jamais eu lieu. Il y a eu un courrier envoyé par la Maire et des retours ont été faits mais le Conseil municipal n'a jamais organisé de réunion.

Pourtant Mme la Maire indique qu'il était actif lors du mandat précédent et les anciens de la commune appréciaient beaucoup. Avoir cet espace de discussion permet de pouvoir faire remonter des éléments et d'échanger ce qui semble pertinent pour le Conseil municipal actuel.

M BEN-SAÏD, M GOBERT et Mme RICROS-RUIZ proposent de reprendre cela pour lui redonner vie.

- Il faut donc rédiger un courrier pour relancer la mise en route de cette commission.

Concernant la commission des finances: elle consiste à effectuer la préparation au vote du budget.

M GOBERT se porte volontaire.

Concernant la commission travaux: en lien avec le chantier de la maison de la place (future nouvelle mairie), un rendez-vous chantier se tient tous les lundis matin à 10h45 avec l'ensemble des corps de métiers, les échanges entre les entreprises et l'architecte. Cela permet de constater l'évolution du chantier.

Concernant la commission urbanisme: elle n'existe plus pour le moment vu que le PLUIH est arrêté et sur le point d'être acté.

Il y a eu une enquête avec un commissaire enquêteur qui est intervenu et qui a entendu les doléances, le PLUIH va repasser devant le Conseil communautaire et en Conseil municipal. L'ensemble des Conseils municipaux vont revoter.

Mme la Maire soulève la pertinence de se réunir à nouveau au vu de l'avancée du dit PLUIH. Elle propose de mettre en instance cette commission pour le moment.

Parenthèse faite par Mme RICROS-RUIZ sur l'arrêté qui a été transmis et affiché dans les hameaux de la commune où été repris l'ensemble des communes concernés par cette enquête sur l'évolution/changement de PLUIH et fait remarquer que la commune de Gagnac-sur-Cère n'y était pas indiqué et que, en tant que citoyen, nous ne nous sommes pas sentis concernés par la possibilité d'y participer.

Mme la Maire relève que Gagnac-sur-Cère faisant partie de la Communauté de communes était donc concerné de fait. Elle dit qu'il y a eu des doléances écrites et transmises à la mairie par des habitants de Gagnac-sur-Cère et qui sont partis à Cauvaldor. Elle fait part de son étonnement.

M BEN-SAÏD demande s'il y a une temporalité défini pour réévaluer un PLUIH. Mme la Maire explique qu'une demande de changement de destination de parcelle doit être motivée car le coût est très cher pour une commune et son propre PLU car une étude doit être faite.

Mme RICROS-RUIZ demande quelle est la raison pour que Cauvaldor fasse une demande de modification de son PLUIH. Certaines parcelles changent de destinations en zone naturelle, est-ce en lien? Mme la Maire dit que le PLU de Gagnac-sur-Cère a été modifié en 2008 mais explique qu'il n'y avait pas de PLU Intercommunal existant, donc nous parlons de la création du PLUIH qui concerne 77 communes ; celui-ci a commencé il y a déjà deux mandats. Cela a été très compliqué avec les changements de climat, l'imperméabilisation des terrains. De plus, l'état réduit drastiquement les terrains constructibles donc sur la communauté de communes, on passe de 720 hectares à 350 hectares qui peuvent encore être réduit. Cela fait partie du plan zéro urbanisation, la loi ZAN zéro artificialisation nette. C'est donc une réduction des zones de constructions et extension des zones naturelles = qui fait partie du PLUIH qui va être votée dans quelques mois.

Concernant les commissions Cauvaldor:

L'ensemble des communes ne peuvent pas siéger dans toutes les commissions Cauvaldor, il-faut donc définir leurs titulaires et suppléants respectifs.

Mme RICROS-RUIZ demande comment se réunissent les commissions. Mme la Maire informe que les commissions se réunissent au moins une fois par mois, les soirs à 18h, elles sont centralisées sur la commune de Vayrac et rarement sur la commune de Souillac. M BEN-SAÏD questionne la possibilité de les faire en distanciel ce qui est confirmé par Mme la Maire en précisant que c'est pour la majorité des cas. Il y a bien sûr des commissions qui ne peuvent se faire qu'en présentiel.

Concernant la commission collectivités forestière : qui concerne les communes ayant beaucoup d'étendues de forêts. Les réunions se tiennent en visio en lien avec Toulouse ou Montauban.

Concernant la commission SIAP: il s'agit de contrôler les sirènes, les systèmes d'alarme en lien avec le PCS

> Au vu du nombre de conseillers municipaux, il est difficile de pouvoir représenter la commune dans l'ensemble des commissions, sachant qu'il faut un titulaire et un suppléant pour chacune d'elles. Le Conseil est en attente des prochaines élections pour pouvoir compléter la liste.

Les noms des élus seront transmis aux organismes qui transmettront les convocations directement.

Le Conseil valide à l'unanimité les compositions nouvelles des commissions.

6- Dons en solidarité avec Mayotte

Mme la Maire reprend les informations concernant Mayotte et la difficulté majeure dans laquelle ils se trouvent. Il y a beaucoup d'organismes et de collectivités qui se sont engagés à leur venir en aide. Pour cela, Mme la Maire propose de faire un don d'une valeur de 1000 euros pour ce département d'Outre-mer.

Mme RICROS-RUIZ souhaite savoir avant d'aider les situations critiques à l'extérieur de la commune, qu'en est-il des aides sur notre propre commune?

M BEN-SAÏD ajoute, est-ce que c'est 1000 euros ne pourraient pas servir à des personnes dans le besoin ici au sein de la commune. Il n'est pas question de minimiser ce qui se passe à Mayotte mais des personnes pourraient effectivement en avoir aussi besoin. Mme la Maire fait part qu'elle n'a pas de demande aujourd'hui dans ce sens. M BEN-SAÏD demande de quel budget viennent ces 1000 euros, est-ce un budget exceptionnel? Mme la Maire explique que non, c'est le budget de la commune qui peut supporter ce don. Il y a déjà eu des dons faits au département de L'Aude suite aux inondations d'un montant équivalent.

Mme BONNET est favorable à cette proposition de don pour Mayotte.

Mme la Maire explique que les aides apportées aux personnes qui le solliciteraient proviennent d'un autre budget, celui du CCAS. Ce soutien a déjà été utilisé par le passé, comme des demandes d'aide pour pouvoir se rendre sur son lieu de travail, pour aider au paiement de facture d'eau comme le relève M BEGUEY, surtout que les coûts de la vie courante augmentent mais il ne s'agit pas du même budget. Lorsqu'une demande est faite, elle ne reste pas en attente et est vite traitée par la commune. M BEN-SAÏD confirme cela en appuis avec sa propre expérience.

A partir du moment que cela correspond à des budgets différents et que cela ne pénalise nullement des demandes éventuelles d'aides pour les habitants de Gagnac-sur-Cère, Mme RICROS-RUIZ et M BEN-SAÏD ne voient aucune objection pour effectuer ce don. Celui-ci rappelle qu'il y a des personnes âgées isolées, Mme la Maire informe aussi qu'il peut y avoir des personnes avec un besoin mais qui n'en font pas la demande ou qui ne savent pas que cela est possible.

Mme RICROS-RUIZ dit qu'il serait important de pouvoir le communiquer.

Le Conseil doit maintenant choisir l'organisme pour effectuer le don ce qui permet de sécuriser le versement. L'AMF Nationale nous propose :

- La Protection civile
- La Croix Rouge

Le Conseil relève qu'il ne sait pas ce qu'est l'organisme de Protection Civile, personne ne sachant, le choix se porte sur l'organisme de la Croix Rouge.

Le Conseil vote à l'unanimité pour effectuer un don d'un montant de 1000 euros à l'organisme de la Croix Rouge pour aider et soutenir Mayotte.

7- Eau et assainissement : tarifs et nouvelles redevances de l'agence de l'eau

Mme la Maire fait part qu'il ne s'agit pas de modifier les tarifs, car ceux-ci se modifient en fin d'année ou en début d'année avant le vote du budget. La commune verse une redevance à l'agence de l'eau Adour-Garonne pour tout ce qui est pollution et performance des réseaux d'eau potable, ce sont ces tarifs qui changent et que le conseil doit voter.

M BEN-SAÏD demande si c'est ce que nous payons en tant que citoyen pour avoir accès à l'eau. Mme la Maire explique que c'est effectivement une taxe prise en compte dans nos factures d'eau. Les montants des m3 qui sont délivrés par la commune, c'est autre chose, actuellement c'est 1.35 euros

le m3 d'eau potable et nous sommes à 80 euros pour l'abonnement, c'est tarifs là restent et ne sont pas modifiés pour cette année.

Pour l'assainissement, nous sommes à 1.60 euros le m3 et 115 euros de l'abonnement mais tous les hameaux ne sont effectivement pas concernés.

M BEN-SAÏD demande s'il y a des compteurs individuels pour l'assainissement, Mme la Maire informe que non, ce n'est pas individuel et ajoute que la commune estime que toute l'eau potable est consommée et est rejetée, donc c'est le même montant. Elle est ensuite traité par la station d'épuration de Biars-su-Cère, car Gagnac-sur-Cère n'en possède pas.

Donc actuellement la taxe redevance pollution pour l'eau potable est à 0.33 euros le m3 fixé par l'agence de bassin, qui est remplacé par deux nouvelles taxes:

- une redevance consommation d'eau potable fixée à 0.32 euros le m3
- une redevance performance des réseaux d'eau potable fixée à 0.07 euros le m3, ce qui fait un total pour l'eau potable de 0,39 euros

La redevance collecte fixée par l'agence de bassin actuellement à 0.25 euros le m3 est donc supprimé et remplacé par :

- une redevance performance des systèmes d'assainissement collectif qui est nouvellement fixé à 0.105 euros le m3,

En résumé, l'ensemble des redevances antérieures étaient d'un montant total de **0.58 euros le m3** et la proposition de ce jour, fixe les nouveaux montants pour un total de **0.495 euros le m3**.

Mme la Maire rappelle que la commune n'a pas vraiment les moyens de refuser ces nouveaux montants, ils sont imposés à la commune.

M BEN-SAÏD soulève que le changement d'intitulé des taxes n'indique pas réellement ce qui est modifié et demande si nous avons des retours sur les taux d'assainissement de l'eau, sur les coûts énergétique de l'assainissement, nous parlons de transition environnemental, de transition écologique, comment est traité l'eau au sein de la station d'épuration, avons-nous ce type de retour?

Mme la Maire dit ne pas avoir d'explications supplémentaires concernant ces questions et le changement d'intitulé des nouvelles redevances proposé par l'agence de l'eau. Elle ajoute que, peut-être, ce changement de performance des réseaux d'eau potable pourrait apporter davantage d'aides pour rénover les réseaux publics d'eau potable.

Le Conseil vote à l'unanimité les nouveaux tarifs et les nouvelles redevances de l'eau faite par l'agence Adour-Garonne.

8- Avis sur la modification du périmètre Natura 2000

Le Conseil a bien reçu l'entièreté du dossier, ainsi que les cartes explicatives des changements apportés.

En ce qui concerne Natura 2000 pour le périmètre Vallée de la Cère et tributaires qui nous concerne nous, il a été question et pendant longtemps, d'intégrer les ruisseaux du Négreval qui arrive de Teyssieu jusqu'à Gagnac-sur-Cère. Il est maintenant intégré au nouveau périmètre de Natura 2000 dû à sa faune intéressante comme la présence d'écrevisses à patte blanche, des lamproies, des truites, etc.

Mme BONNET demande si l'intégration du ruisseau engendre une interdiction de pêche. Mme la Maire explique que c'est un contrôle qui est effectué, c'est principalement une régulation comme le dit M BEN-SAÏD. Mme la Maire ajoute qu'il y a une contractualisation avec les agriculteurs qui possèdent des terrains qui bordent une zone Natura 2000. Ceux-ci peuvent contractualiser avec l'Europe et ainsi

percevoir une petite subvention à condition de respecter un certain cahier des charges comme faucher à une certaines périodes pour protéger la faune établie et ainsi la sauvegarder.

Il n'y a pas ou peu de maraîchage en bord de ruisseau, c'est principalement de la zone forestière et peu de zones réellement agricoles mais celles proches du Cantal le sont davantage.

Il y a également une zone qui appartient à la commune le long de la Cère ainsi qu'une petite parcelle du côté du port de Gagnac-sur-Cère où se trouvent des peupliers blancs qui sont protégés dit peupliers remarquables en bord de Cère.

Le Conseil vote à l'unanimité la modification du périmètre Natura 2000.

9- Subvention à une association : achat baignoire thérapeutique pour le service palliatif de l'hôpital de Cahors

Un service palliatif a été mis en place à l'hôpital de Cahors (article dans la Dépêche) courant de l'automne 2024 fait une demande de subvention pour aider à construire et développer ce service. Ils ont sollicité les communes puisque nous sommes les premiers intéressés par cette création. Le montant demandé est d'une valeur de 100 euros. Suite à une recherche d'informations supplémentaires, cela a été reporté lors d'un précédent conseil.

Ce jour, Mme la Maire propose que nous votions pour cette sollicitation.

M BEN-SAÏD demande ce qu'il en est pour l'hôpital de Saint-Céré qui pourrait également avoir un besoin de subvention mais ils ne le demandent effectivement pas, précise également Mme la Maire, et que pour un montant de 100 euros, ça ne soulève pas vraiment de questionnement, d'autant plus que l'hôpital de Saint-Céré ne possède pas de service de soin palliatif. Mme BONNET relève le besoin de ce type de service qui concerne les habitants de notre commune. Mme la Maire ajoute qu'il sera indispensable de soutenir effectivement l'hôpital de Saint-Céré ce qui a déjà été fait car l'état essaie de supprimer beaucoup de service comme ceux des urgences et qu'il y a un manque de praticiens tout à fait dramatique.

Comme le rappelle Mme la Maire, tous les services publics tendent à être supprimés tel que le réseau ferroviaire avec les lignes Aurillac-Brive et POLT, Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, il faut se battre pour tenter de les maintenir.

Le Conseil vote à l'unanimité le versement d'un montant de 100 euros de subvention à l'hôpital de Cahors pour soutenir la création d'un service de soin palliatif.

10- Acceptation fonds de soutien et du fonds de concours de Cauvaldor pour les travaux de l'église

Mme la Maire explique qu'à partir du moment où une subvention a été votée pour la commune, pour un projet quelconque, il est nécessaire d'accepter cette proposition en délibération.

Mme RICOS-RUIZ dit que les fonds n'iront pas à l'église faisant suite au précédent Conseil municipal où cela avait été évoqué. Les fonds seront déportés sur la maison de la place, future mairie, ce qu'appuie également M BEN-SAÏD. M BEGUEY et Mme la Maire expliquent que nous parlons des décisions modificatives qui ne sont pas en lien avec l'acceptation du fonds de soutien, ce ne sont pas ces fonds-là. Il s'agit de subventions données soit par l'État, soit par la région, soit par Cauvaldor qui sont donnés pour un projet bien précis et qui ne peuvent être déportés. En ce qui concerne les décisions modificatives évoquées lors du précédent Conseil, c'était pour des écritures comptables pour gonfler le budget de la maison de place puisque la mairie n'avait pas prévu assez de fond pour pouvoir payer les artisans. Il était nécessaire de faire des jeux d'écriture ce qui n'est pas le sujet d'aujourd'hui.

M BEN-SAÏD demande du coup quels sont les travaux prévus pour l'église, détail non transmis au membre du Conseil actuel.

Une étude a été menée par un architecte, qui est pour le moment à l'arrêt. Une demande de permis de construire a été déposée ainsi que des demandes de subventions pour assainir l'église. Ce qui comprend des travaux de couverture, l'installation de gouttières et de revoir l'enduit qui a été fait en béton pour que le bâtiment puisse respirer.

Mme RICROS-RUIZ demande quel est le montant de la subvention susmentionnée. Mme la Maire dit que la commune a reçu deux subventions de Cauvaldor, une dans le cadre du fond patrimoine d'un montant de 8000 euros, ainsi qu'un fond de concours puisque l'église n'est plus subventionnée par le département, d'un montant de 34 226,16 euros.

M BEN-SAÏD demande si des offices se font toujours au sein de l'église. Mme la Maire dit qu'il y a très peu de célébrations, il y a les enterrements et un ou deux messes dans l'année. Le curé est réparti sur l'ensemble du canton. Mais que le bâtiment appartient à la commune, il est mis à disposition au clergé d'où l'absence d'aides de leur part.

Le Conseil vote à l'unanimité l'obtention de ces deux fonds de subventions pour les travaux d'assainissement de l'église.

11- Décisions : Camions (leasing, achat), tracteur tondeuse, tronçonneuse

Concernant une proposition de prendre en leasing un camion pour remplacer celui de la commune où le moteur doit être refait pour la deuxième fois, M BEGUEY a effectué deux devis chez deux concessionnaires:

- Auto Sport à Brive: ils ont un camion de présentation Fiat DUCATO toutes options de 130 chevaux à traction avant, équipé d'un grip control.
Prix: 14 000 euros de rabais, plus ou moins 30 000 euros pour le camion et 10 000 euros pour la benne.
Pour le leasing: il est demandé 4000 euros au départ puis 800 euros/mois sur 5 ans. A la fin le rachat est possible à hauteur de 10% soit 4000 euros. C'est une traction avant : pour tirer la mini pelle, c'est compliqué
- Chez Renault à Bretenoux : pour le même prix, ils auraient un camion avec toutes options également, plus essieux à roues jumelées avec blocage du différentiel, de 160 chevaux avec caisson pour mettre la benne et celui-ci peut tracter jusqu'à 2 tonnes. Le châssis est plus long
Prix : c'est plus ou moins la même proposition que pour le Fiat. La location serait aussi de 800 euros/mois. Il propose aussi un pack sécurité (gyrophare et triangle).

Pour M. Ben Saïd, la logique est de ne jamais acheter au bout de 5 ans un véhicule en leasing. Il faut donc prendre soin du camion pour sa bonne reprise au bout des 5 ans.

M BEGUEY a fait une comparaison avec le camion que loue la commune à l'heure actuelle et qui demande beaucoup d'entretien.

Il coûte à la commune aujourd'hui 90 euros/jours soit 2772 euros par mois.

Pour le leasing, les inconvénients et éléments à prendre en compte sont:

- le nombre de chevaux pour pouvoir tracter la mini pelle de la commune,
- le besoin de pouvoir descendre et remonter dans les lieux escarpés de la commune comme la source de la Teulière qui a un accès difficile (la route a déjà été revue mais revoir peut être son aménagement),
- il est important de prendre en considération que pour les entretiens, il faudra se rendre chez le même concessionnaire, Bretenoux est tout de même plus prêt
- et enfin la sécurité des agents communaux, Jean-Michel ne peut pas descendre et remonter jusqu'à la source, il faut que le camion puisse y descendre et remonter sans problème.

M BEN-SAÏD informe que faire du leasing n'est pas dans la logique d'effectuer le rachat du véhicule par la suite car c'est se retrouver avec les mêmes problématiques que la commune rencontre avec son camion actuel, ce que confirme Mme la Maire. Il questionne la suggestion de Julien concernant la possibilité de rachat de véhicule déclassé mais selon Mme la Maire, cela reste des véhicules anciens qui nécessitent un lourd entretien, cela n'est pas donc intéressant. Il rappelle également que si ce choix s'effectue, qu'il sera très important de bien communiquer que le véhicule ne nous appartiendra pas, qu'il sera nécessaire de bien l'entretenir pour envisager un roulement du leasing par la suite. Tous les dégâts seront bien évidemment déduits.

M BEN-SAÏD demande également si les devis prennent en compte une assurance tout compris et bien évidemment l'entretien du véhicule, M BEGUEY répond qu'il n'y a pas d'assurance, ni de proposition du coût de l'entretien dans les devis proposés actuellement. Mme la Maire ajoute qu'il faut consulter Groupama, l'assureur de la mairie pour mettre en concurrence les possibilités de couverture pour le camion.

Il faut donc revoir les devis avec assurance, entretien et sans option de rachat.

Concernant l'achat d'un tracteur tondeuse, celui de la commune est un tracteur tondeuse pour les particuliers non adapté pour une commune, il a dix ans et tombe en panne régulièrement (car c'est un matériel plus adapté pour les particuliers) M BEGUEY a fait deux demandes de devis.

Entreprise Boy : ils proposent un tracteur tondeuse mulching Kubota (qui coupe l'herbe en brins très court qui sont déposés via une sortie latérale, elle réalise donc un paillage sur la pelouse)

8490 euros TTC sans bac de récupération avec moteur diesel (le même qu'à Glane)

Vert Loisirs : ils proposent un tracteur tondeuse mulching

6799 euros TTC avec 4 roues motrices, essence (moins de pollution), qui permet de passer autour des arbres avec une lame montée devant.

Julien ne souhaite pas de bac de récupération mais Jean-Michel en voudrait un à part si le tracteur fait du mulching. Donc les deux le proposent. Dans tous les cas, leur avis sera déterminant pour faire le choix final, M BEGUEY propose que Jean-Michel l'accompagne.

On part sous le principe sur le tracteur tondeuse de Vert Loisir serait le choix le plus judicieux sous consultation des agents communaux.

Concernant l'achat d'une tronçonneuse, la commune n'en possède qu'une pour l'ensemble des travaux à effectuer sur la commune. Le coût est de plus ou moins 900 euros TTC.

M BEN-SAÏD demande si les mairies récupèrent la TVA. Oui lorsqu'on fait des travaux au bout de 2 ans mais pas dans sa totalité explique Mme la Maire et sur les achats, cela dépend du montant initial et si cela est un investissement.

Délibération adoptée à l'unanimité pour l'achat du camion en leasing chez Renault, de l'auto-portée à Vert Loisirs ainsi que de la tronçonneuse.

L'assurance et le kit sécurité sont à voir et compléteront les commandes.

12- Décision modificative

Ingrid, secrétaire de mairie, a eu ce matin les services de la trésorerie pour la décision modificative suivante: il manquerait plus ou moins 200 euros pour la commune.

Le montant reste à définir par la trésorerie qui n'a pu le transmettre ce matin, sur un investissement qui n'a pas été pris dans le budget 2024.

Mme la Maire demande si le Conseil est d'accord pour acter cette décision modificative sachant que la mairie n'a pas forcément la totalité du montant, sinon il sera voté lors du budget 2025.

Mme RICROS-RUIZ demande à quoi correspondent ces 200 euros et de quel investissement on parle, Mme la Maire explique que c'est basculer d'un programme à un autre pour gonfler un chapitre, c'est par rapport à l'investissement sur le budget de la commune. Mme la Maire trouve limite comme explication au vu du fait que nous n'avons pas le montant total de la décision modificative.

Le Conseil ajourne ce point par manque d'information pouvant éclairer une décision unanime.

13- Questions diverses

Organisation de la distribution des colis : M BEGUEY a été voir chez Prim Frais qui propose deux types de colis, un pour les couples, un pour les personnes seules et une boîte de chocolat pour les personnes qui sont en hébergement, en EHPAD.

Chaque colis sera mis dans un sac réutilisable comme l'année dernière avec le nom et l'adresse du destinataire.

Mme la Maire a demandé que tout soit prêt cette même semaine pour qu'ils puissent être distribués le plus rapidement possible.

M BEN-SAÏD demande combien de personnes attendent leur colis. Il y a 63 personnes seules, 25 couples et les personnes qui sont en hébergement.

Après l'arrivée des colis, Mme la Maire propose de faire une réunion pour se répartir les zones à distribuer, nous ne proposons pas qu'ils viennent les chercher eux-mêmes, l'idée est également de les rencontrer lors de cette distribution et de leur éviter ce déplacement.

Concernant le repas, le traiteur sera présent le dimanche 19 janvier au matin sur place. Le vendredi 17 janvier, une entreprise vient apporter l'ensemble de la vaisselle. Il faut prévoir un temps pour installer les tables, les nappes et la décoration sera mise par l'équipe traiteur.

Concernant les élections complémentaires partielles, pour le 23 février et le dimanche 02 mars, il faut que chaque élu puisse s'inscrire pour tenir les permanences.

Mme la Maire est présidente du bureau de vote, M BEGUEY en est le vice-président, ils seront donc présents toute la journée. Des électeurs pourront être présents, d'autant plus s'il y a des créneaux qui ne sont pas couverts par une présence des membres du Conseil.

Il faudra également deux assesseurs, cela peut aussi être des électeurs si personne ne se propose. Si l'on fait partie du bureau, il faut être présent dès 8h du matin pour signer, pour ouvrir et fermer l'urne et également être présent lors de la fermeture du bureau de vote à 18h pour signer l'ensemble de documents après le dépouillement.

Mme le Maire demande aussi à des électeurs d'être présents pour le dépouillement.

Mme BONNET demande s'il faut bien être quinze pour avoir un Conseil municipal complet. Il faudrait huit personnes supplémentaires, mais c'est onze minimum pour ne pas avoir à refaire des élections. Mais après celles-ci, nous serons à moins d'un an des prochaines élections municipales, il n'y aura pas de nouvelles élections complémentaires partielles.

M BEN-SAÏD informe qu'il transmettra à Mme BARREAU-BEN-SAÏD pour qu'elle puisse s'inscrire en fonction de ses possibilités. Elle contactera Ingrid pour le lui communiquer.

Concernant le système OGÉNIE mis en place dans le département du Lot pour lutter contre l'isolement des seniors, il y a des sessions d'informations les 4 février à Gourdon, le 5 février à Saint-Céré à la maison du département, le 6 février à Cahors de 14h à 17h, Mme la Maire demande que les secrétaires nous transmettront le mail les concernant. Il n'y a pas d'obligation d'y participer.

Déterminer date pour la réunion des révisions des listes électorales : qui concerne M GOBERT et M BEN-SAÏD, ils actent pour le samedi 01 février. Mme la Maire va transmettre aux secrétaires pour lancer les convocations le plus rapidement possible.

Remplacement des éclairages publics: Mme la Maire a relancé le service de la FDEL (fédération départementale d'énergies du Lot) parce que la commune a engagé un projet de rénovation de tout l'éclairage public et d'en créer à Lavaysse Haute et Lavaysse Basse. Il y a une convention signée avec le FDEL qui donne des subventions à hauteur d'au moins 70% du montant des travaux.

Ils sont victimes de leurs succès, les délais ne sont pas tenus car il y a trop de demandes. M LEFEVRE, contact FDEL, va tout faire pour qu'avant l'été 2025 nous ayons l'étude. Mme la Maire ajoute que l'entreprise qui entretenait les luminaires ferme ses portes, il en existe plus qu'une seule, INEO, qui doit du coup absorber tout.

L'idée est de pouvoir envisager le début des travaux à l'automne prochain. La déclaration a été lancée il y a au moins deux ans.

M BEN-SAÏD fait remarquer que le lampadaire de Lavaur Haute n'est pas temporisé, ce que Mme la Maire confirme car c'est le cas dans tous les hameaux car il n'y a pas d'horloge. Les agents communaux pourraient tout à fait l'installer et le coût reste minime.

Questions de M BEN-SAÏD: il rappelle qu'il a signalé à la mairie qu'il aurait pu voir un loup sur la route de Lavaur Haute. Mme la Maire confirme qu'il y en a à Figeac, dans le causse à côté de Gramat et également sur la commune de Camps. M BEN-SAÏD aimerait savoir si cela pourrait être le cas.

Mme RICROS-RUIZ souhaite d'ailleurs avoir le contact du président de la société de chasse de Gagnac-sur-Cère que l'on ne trouve pas sur le site de la mairie, c'est M Maurice SIMBELIE. En le contactant, nous pouvons en profiter pour lui faire part de notre question "loup".

Clôture de la séance à 16h30

La secrétaire de séance
Sarah RICROS-RUIZ



La Maire
Claire DELANDE CATTIAUX

